

consacrer beaucoup moins de cinq séances. Y a-t-il un membre ici qui puisse douter que les crédits du ministère de la Défense nationale ne soient infiniment plus importants que toute question dont le présent comité pourra être saisi d'ici plusieurs années? Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. Personne n'en doute?

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison.

M. SINCLAIR: Monsieur le président, de quels crédits de la défense le Comité est-il saisi? Nous avons sous les yeux les comptes publics de 1949-1950.

M. MACDONNELL: J'allais soulever la question. Vous dites que nous examinerons des faits qui ont eu lieu il y a un an, en mars 1950.

M. SINCLAIR: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. MACDONNELL: J'allais demander à M. Thatcher quelle était son intention. Devons-nous nous occuper que des événements antérieurs au mois de mars 1950, il y a un an?

M. CRUICKSHANK: Comment pouvez-vous examiner autre chose?

Le PRÉSIDENT: Le comité des comptes publics doit examiner le rapport de l'auditeur général et les comptes publics du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1950; telle est l'opinion du Comité. Il lui incombe d'examiner les dépenses qui ont été vérifiées par le contrôleur du Trésor et l'auditeur général, et d'étudier le rapport de l'auditeur général. C'est sa seule mission, car nous ne sommes pas autorisés à entreprendre autre chose.

M. MACDONNELL: Vous avez raison, monsieur le président. Je partage cet avis. Cependant, je croyais avoir entendu quelqu'un citer des observations du premier ministre selon lesquelles il semblerait,—je ne saurais dire s'il s'agit d'un privilège spécial,—que le Comité de cette année serait autorisé à étudier les comptes courants. Je fais peut-être erreur, mais c'est ce que j'ai compris. Celui qui a cité le premier ministre voudra bien me reprendre, s'il n'en est pas ainsi.

Le PRÉSIDENT: Il a parlé des comptes publics du ministère de la Défense nationale. Et à moins qu'on ne modifie le Règlement de la Chambre,—la Chambre a toujours le pouvoir de nous déférer des questions,—la coutume veut que nous examinions les comptes publics. Le premier ministre a déclaré, je crois, qu'en temps opportun les dépenses du ministère de la Défense nationale pourraient être soumises au comité. C'est ainsi qu'il s'est exprimé, je crois.

M. BROWNE: Jusqu'à ce jour?

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons faire porter notre examen jusqu'à aujourd'hui, parce que personne n'a encore vérifié ces comptes.

M. CROLL: Monsieur le président, je retire ma motion.

M. THATCHER: Monsieur le président, je propose qu'en premier lieu le comité examine surtout les parties du rapport de l'auditeur général qui ont trait à la défense, puis spécifiquement la défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous présenter cette motion par écrit, monsieur Thatcher? Il importe qu'elle soit écrite au cas où quelqu'un présenterait un amendement régulier. Les membres connaîtront alors la teneur exacte de la motion.

M. CRUICKSHANK: En quoi consiste la motion?

Le PRÉSIDENT: Nous ne le savons pas encore. M. Thatcher est à la rédiger. Dans l'entretemps, quiconque a entendu ou compris la motion pourrait la commenter, s'il le désire.

M. BENEDICKSON: Je ne puis appuyer la motion de M. Thatcher telle qu'il l'a énoncée, parce que M. Sinclair a parfaitement raison, à mon avis, de déclarer que nous devrions commencer par examiner le rapport de l'auditeur général. Cela dit...